



Caisse Desjardins Réseau de la santé

**POUR PLACER VOTRE RISTOURNE DE PART PRIVILÉGIÉE
EN COOP...**

**DEMANDEZ LE PW400 :
UN PRODUIT EXCLUSIF AU PERSONNEL DE LA SANTÉ !!!**

LA CAISSE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ :

**À L'ÉCOUTE
DES PROFESSIONNELS DU MILIEU DE LA SANTÉ**



**LE REER COLLECTIF DE LA SANTÉ
LE PW400 : UN PRODUIT EXCLUSIF AU PERSONNEL DE
LA SANTÉ. DEMANDEZ-LE À VOTRE CAISSE !**

- Bénéficiez d'un rendement à l'abri de l'impôt
- Profitez d'un rabais additionnel de 10 % minimum sur les frais de gestion
- Transférez la partie admissible de votre ristourne de part privilégiée
- Rentabilisez votre ristourne
- Préparez votre retraite efficacement
- Gardez le contrôle de vos placements

**DES CONSEILS POUR UNE MEILLEURE SANTÉ
FINANCIÈRE**

- Versez à votre Reer collectif le remboursement de vos ristournes de part privilégiée.
- Consultez nos experts à la Caisse du Réseau de la santé. Ils pourront vous aider à choisir vos options de placement en fonction de vos objectifs et de votre situation personnelle.
- Diversifiez votre portefeuille, c'est moins risqué. Les options de placement sont très nombreuses. Votre conseiller en finances personnelles à la Caisse du Réseau de la santé saura déterminer avec vous votre profil d'investisseur et vous guider dans vos choix.

L'ÉQUIPE MOBILE de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé se fait un plaisir d'aller rencontrer les membres à l'endroit et au moment qui leur conviennent le mieux.



1 877 522-4773

www.desjardins.com/caissesante

f Suivez-nous sur FACEBOOK

Desjardins